



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ECONOMIE



Agence Nationale des Barrages et Transferts

AVIS D'INERTUOSITE

Conformément aux dispositions de l'article 40 alinéa 03 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale des Barrages et Transferts déclare l'inertuosité de l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N°04/2023 ayant pour objet "Etude d'expertise des barrages Sidi Z (W-Skikda), Ptes sidi (W-Montaganem), Sidi Mohamed Ben Aoufa (W-Ratona), Koudiet Koufa (W-Tissemsilt), Sidi Abdell (W-Tinmen), Sidi Yacoub (W-Chlef) et Erreguene (W-Jijel)- Lot N°01 Barrage Sidi Z (W-Skikda)" - paru sur le BOMOP et les quotidiens nationaux Horizons - El Messa.

■Horizons : 01-08-2023 - Anep 2318021900